

Ville de
Sainte Maxime

DB/SM/CCH/

171783

ARRETE

**portant Inscription sur la liste d'aptitude en vue de l'accès
au grade d'ingénieur au titre de la promotion interne 2017**

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la
Fonction Publique Territoriale,
VU le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 relatif aux conditions générales de recrutement
des agents de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des
Ingénieurs territoriaux,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 30/05/2017,
Considérant que les fonctionnaires ci-après remplissent les conditions fixées par le décret précité,

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'ingénieur au titre de la promotion interne
2017 est fixée comme suit :

- **DEBIEUVRE CHRISTIAN.**

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui
sera notifié à l'intéressé(e) et transmis à M. le Receveur Municipal.

Fait à Sainte-Maxime, le 29 JUIN 2017



Le Maire,

Vincent MORISSE.

Le Maire :

- > informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- > Atteste que le présent acte a été :

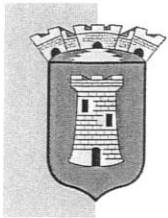
Notifié à l'Agent le :

Signature de l'Agent :

Affiché le : 30/06/17

Transmis au C.D.G. le :

30 JUIN 2017



Ville de
Sainte Maxime

DB/SM/CCH/

171784

ARRETE

**portant Inscription sur la liste d'aptitude en vue de l'accès
au grade de technicien au titre de la promotion interne 2017**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la
Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 relatif aux conditions générales de recrutement
des agents de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre
d'emplois des Techniciens territoriaux,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 30/05/2017,

Considérant que les fonctionnaires ci-après remplissent les conditions fixées par le décret précité,

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude pour l'accès au grade de technicien au titre de la promotion
interne 2017 est fixée comme suit :

- **CHABROL CHRISTIAN.**

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui
sera notifié à l'intéressé(e) et transmis à M. le Receveur Municipal.

Fait à Sainte-Maxime, le 29 JUIN 2017



Le Maire,

Vincent MORISSE.

Le Maire :

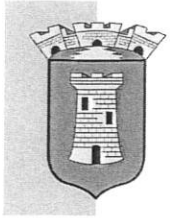
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif
de TOULON dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Atteste que le présent acte a été :

Notifié à l'Agent le :

Signature de l'Agent :

Affiché le : 30/06/17

Transmis au C.D.G. le : 30 JUIN 2017



Ville de
Sainte Maxime

DB/SM/CCH/ 171785

ARRETE
portant Inscription sur la liste d'aptitude en vue de l'accès
au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne 2017

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale,
Vu le Décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de maîtrise territoriaux,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 30/05/2017,
Considérant que les fonctionnaires ci-après remplissent les conditions fixées par le décret précité,

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne 2017 est fixée comme suit :

- **LIVI ARMAND.**

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e) et transmis à M. le Receveur Municipal.

Fait à Sainte-Maxime, le 29 JUIN 2017



Le Maire,


Vincent MORISSE.

Le Maire :

- > informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- > Atteste que le présent acte a été :

Notifié à l'Agent le :

Signature de l'Agent :

Affiché le : 30/06/17
Transmis au C.D.G. le :

30 JUIN 2017